

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 8 août 2025 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
 Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
 François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁸⁷⁴⁾
 3. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 3.1. Nomination d'un directeur général par intérim; ⁽⁴⁸⁷⁵⁾
 4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

25-08-4874 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

25-08-4875 Nomination d'un directeur général par intérim

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Nicole Maltais, sera absente du 9 août au 1^{er} septembre 2025 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la continuité des services municipaux et de la gestion administrative durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer un directeur général par intérim pendant cette absence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Steeve Arbour soit nommé directeur général par intérim pour la période du 9 août au 1^{er} septembre 2025 inclusivement;

QUE monsieur Arbour exerce, durant cette période, l'ensemble des pouvoirs et responsabilités prévus aux fonctions de directeur général, tels

que stipulés par le Code municipal et les règlements municipaux, incluant notamment :

- La gestion des opérations quotidiennes;
- La gestion en cas de crise;
- La gestion et l'animation de la plénière du mercredi 13 août ainsi que la séance du conseil municipal du 18 août 2025;
- L'encadrement du personnel;
- La prise en charge et le suivi des courriels et appels téléphoniques;
- Le contrôle des dépenses et la signature des documents nécessaires;
- Le suivi des projets en cours qui ne peuvent attendre le retour de la directrice générale;
- Toutes autres tâches nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité, ainsi que toute tâche additionnelle qui pourra être ajoutée d'un commun accord écrit entre les parties.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions qui lui sont adressées par l'assistance.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 19h21.

Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».